



AVIS DE COURSE INTERLIGUE OPTIMIST YCPR MARSEILLE

Nom de l'épreuve : Sélective Interligue Optimist

Date complète : du 8 au 10 mai 2015

Lieu : Marseille

Autorité Organisatrice : Yachting Club de la Pointe Rouge

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- Les règlements fédéraux.
- Les règles des classes.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist minimes/cadets et benjamins répondant aux critères d'accès à une régata définis par l'association de classe POP (site www.promotion-optimist.fr). La régata est ouverte aux coureurs optimist cadets, minimes et benjamins étrangers.

Les coureurs nés après 2006 ne sont pas acceptés sur la régata.

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical.
- l'attestation d'adhésion à la POP.
- l'autorisation de port de publicité, si nécessaire.
- la déclaration de conformité aux règles de jauges minimes ou benjamins pré-remplie et téléchargeable sur notre site.
- la page 1 recto-verso du livret IODA (copie autorisée) de l'optimist déclaré sur l'épreuve.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.



4. FRAIS D'INSCRIPTION A L'EPREUVE

- Montant des inscriptions réduit à 30 euros jusqu'au 25 avril 2015 puis 35 € à partir du 26 avril.
- Sur notre site www.ycpr.net, rubrique « News » vous trouverez la procédure pour l'inscription et le paiement en ligne.

5. GROUPES

La régata se déroulera en groupes si dans une catégorie il y a plus de 110 inscrits.

6. PROGRAMME :

6.1 La confirmation des inscriptions sera le vendredi 8 mai de 09h30 à 13h00.

6.2 Jours de course :

Le vendredi 8 mai 2015 : 14H00 1er signal d'avertissement.

Le samedi 9 mai 2015 : 11H00 1er signal d'avertissement

Le dimanche 10 mai 2015 : 10H00 1er signal d'avertissement.

Plus aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30 le dimanche 10 mai.

Remise des prix à 17 heures ou dès que possible après l'instruction des réclamations.

8. INSTRUCTION DE COURSE :

Elles seront affichées dès l'ouverture des inscriptions sur le tableau officiel et un exemplaire des annexes sera remis aux entraîneurs lors de la confirmation des inscriptions.

9. PARCOURS

Le type de parcours sera précisé dans les instructions de course.

10. SYSTEME DE PENALITE

L'Annexe P modifié (P2.3 supprimé et remplacé par P2.2) s'appliquera.

11. CLASSEMENT

11.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

11.2 Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 4.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.



15. SECURITE, EQUIPEMENT ET ASSURANCE :

Un système de pointage (émargement) sera mis en place.

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classes ou par la réglementation en vigueur.

Le port de brassière de sécurité par les concurrents est obligatoire, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre.

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros .

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

16.1 Le Comité de Course et le Comité de Protestation veilleront à l'application de la « Charte des entraîneurs » de la FFVoile qui prévoit notamment que les bateaux d'assistance se tiennent durant l'épreuve à l'écart de la course.

16.2 Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Yacht-Club de la Pointe Rouge

BP 314, 13269 Marseille Cedex 08

Tél : 04.91.73.06.75

mail : event@ycpr.net site : www.ycpr.net